

Voiles, burkinis : les soldates de l'islam à l'assaut de la France



Jusqu'aux incidents de cet été sur nos plages, il était difficile, voire impossible, d'affirmer que les musulmans étaient dans une dynamique de conquête du territoire français. On ne pouvait que constater les faits, mais faute de preuves évidentes, nous devons nous contenter de dénoncer, rien de plus.

Avec l'affaire du burkini, confirmation est faite que ces femmes sont utilisées à des fins d'appropriation de notre pays.

Il suffit, pour s'en convaincre, de se référer aux règles coraniques expliquant ce qui est permis, ou pas, concernant les contacts entre hommes et femmes.

» L'islam ne considère pas le corps humain comme étant le résultat d'un « péché originel », concept totalement inconnu en islam. Toutefois, l'islam a cependant fixé des limites aux regards masculin et féminin et aux relations hommes-femmes, et ce toujours dans l'idée d'orienter l'instinct humain et de protéger la spiritualité et la famille.

Dès lors, l'islam indique un certain nombre de règles à respecter pour les occasions de présence d'hommes et de femmes qui ne sont ni époux et épouses, ni proches parents.

Différents hadîths du Prophète enseignent qu'il faut également éviter, par mesure de précaution, les mélanges sans limites des hommes et des femmes (al-muzâhama), afin d'éviter que tout le monde se touche.

Ce que l'islam considère comme étant à cacher systématiquement des regards ('awra) :

Les sources musulmanes demandent, par mesure de précaution, de ne pas regarder chez autrui certaines parties corporelles, et ce en toutes circonstances, qu'on éprouve de la délectation (shahwa) ou pas. L'ensemble des parties corporelles qu'une personne A ne doit ainsi pas regarder chez une personne B est nommé « 'awra de B par rapport à A ».

Et lorsque l'islam demande à A de ne pas regarder ce qui, par rapport à lui, est 'awra chez B, il demande également à B de revêtir cette 'awra en présence de A.

Un seul cas fait exception, celui de la nécessité (dharûra), comme un accident de la route ou une opération chirurgicale, etc.

Il faut également préciser que d'après un avis, le fait pour B de revêtir en présence de A ce que A ne doit pas regarder concerne ceux et celles qui ont accepté l'éthique musulmane parce qu'ils ont accepté la foi musulmane : d'après cet avis, même en pays musulmans, si l'islam dit que les musulmans ne doivent pas porter de regard déplacé sur les attraits des non musulmanes, il ne dit pas que ces dernières auraient l'obligation religieuse de couvrir leur chevelure en public

(elles devront cependant respecter le cadre public en vigueur dans ces pays et porter donc des vêtements plus amples que ceux qui sont parfois portés dans les pays occidentaux).

»

A la lecture de ces recommandations islamiques, il devient évident que ces musulmanes « pieuses » n'avaient absolument rien à faire sur cette plage, tout comportement contraire aux lois d'Allah étant considéré comme haram.

Le djihad seul permet ces entorses dans la vie réglée au millimètre près des adeptes mahométans. Nous sommes donc bel et bien dans une guerre de conquête livrée par les adorateurs du prophète.

Les preuves :

Le burkini :

Quand on sait qu'il est interdit à une musulmane de voir les parties du corps d'un homme, du nombril jusqu'aux chevilles, et pour un homme de ne pas regarder le corps dénudés des femmes, on se demande ce que ces gens pouvaient bien venir faire sur cette plage ?

La réponse est simplissime. Arguant du fait de vouloir se rafraichir au même titre que tout un chacun, et comptant sur les idiots utiles en nombre incalculable dans ce pays, ils revendiquent la légitime liberté de se baigner, mais dans une tenue islamique afin de préserver la « légendaire pudeur des femmes ».

Une fois cette pratique autorisée par la loi, ils mettront en avant les interdictions liées au rapport du corps entre femmes et hommes dans l'islam et revendiqueront des espaces de plages réservés à leur usage.

Au restaurant:

Une femme pieuse ne peut rien entreprendre sans l'aval de son mari ou de son tuteur, que venaient donc faire ces musulmanes

dans un restaurant haram où les ustensiles de cuisine, dans lesquels cuisent le porc autant que le bœuf ou le poisson, sont impurs ?

On peut déjà supposer que ces musulmanes ont eu l'accord d'un mâle de la famille pour se retrouver dans ces lieux non hallal, la question est pourquoi, dans quel but ?

La réponse est de provoquer la fermeture de ce restaurant, non conforme aux règles de la charia qui régissent l'enclave musulmane de St Denis, tout en passant pour des victimes, une fois de plus.

Le côté « positif » de cette affaire, c'est qu'elle nous apporte la preuve formelle que ces femmes servent le djihad. C'est l'unique raison qui leur permet de faire des entorses aux règlements très stricts concernant leur religion. En période de djihad tout est permis du moment que cela sert les intérêts d'Allah.

Ces tentatives d'islamiser tous les lieux publics sont voulues, planifiées.

Notre pays subit les assauts répétés, ciblés et violents d'un islam conquérant auquel rien ne résiste ou si peu.

Les photos et vidéos qui, immanquablement, sont là pour immortaliser les scènes viennent appuyer ce constat que rien n'est dû au hasard.

L'islam nous attaque sur tous les fronts, politique, ce qui est le cas pour les « incidents » cités plus haut, mais aussi religieux, terroriste, et surtout démographique.

La situation est plus qu'alarmante, elle devient désespérée et, si rien n'est entrepris très rapidement, nous courons à la catastrophe.

RECONQUISTA OU MORT DE L' EUROPE !

Louise Maury